

Charte de bonne conduite

*A lire et à retourner signée par les 2 membres de l'équipage

Attention !!! Pour être validée, toute demande d'engagement devra être :

- Remplie lisiblement et entièrement
- Accompagnée des photocopies des permis de conduire, des licences et de la carte grise du véhicule
- Accompagnée du montant des frais d'engagement
- Accompagnée de la charte de bonne conduite signée par l'équipage

Les engagements par FAX ou INTERNET (donc sans règlement des droits d'engagement) ne seront validés qu'après réception du règlement des droits d'engagement et du dossier complet : (photocopies des permis de conduire, des licences et de la carte grise du véhicule)

Reconnaisances

Les reconnaissances seront autorisées le dimanche et le vendredi précédant le rallye

Sanctions

Sanctions appliquées en cas de reconnaissances illicites (sanctions cumulables)
Départ refusé - 80€ d'amende (sur décision du collègue)

*Pour les éditions suivantes du Rallye de Vaison ainsi que pour toutes les organisations, les demandes d'engagement des contrevenants seront systématiquement étudiées avant acceptation.

Assistances

Les assistances ne seront autorisées qu'exclusivement aux parcs d'assistances prévues à cet effet.

Toute infraction à l'assistance peut entraîner l'application des sanctions prévues par l'article 152/153 du code sportif international.

Signature pilote

Signature copilote